

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 28 juin à 18h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le mercredi 21 juin 2023 et affichée ce même jour.

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50**  
**ÉTAIENT PRESENTS : 33**  
**AYANT PRIS PART A LA DECISION : 39**

**Étaient présents :** Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Patrick SAINT-LO, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE est représenté par Dominique FAUSSER son suppléant, Yves PIET, Alain QUEHE, Jean BRIARD, Christian VENGEONS, Jacky GODARD, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, conseillers communautaires.

**Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir :** Jean-Marie DECLOMESNIL a donné pouvoir à Geneviève LEBLOND, Guillaume DUJARDIN a donné pouvoir à Sandra LEMARCHAND, Michel GENNEVIEVE a donné pouvoir à Christophe LE BOULANGER, Lydie OLIVE a donné pouvoir à Nicolas BARAY, Jérémie DESGUEE a donné pouvoir à Christian VENGEONS, Jean-Luc ROUSSEL a donné pouvoir à Annick SOLIER

**Était absente excusée :** Edith LANGLOIS.

**Étaient absents :** Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Johanna RENET, Didier VERGY, Joël LEVERT, Véronique BOUÉ, David PICCAND, Yvonne LE GAC, François REPEL.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

## DELIBERATION 20230628-15 : ENV\_GEMAPI\_DECLARATION D'INTERET GENERAL BASSIN VERSANT DE LA SEULLES ET DE SES AFFLUENTS – 16 OUVRAGES « PETITE » RCE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.211-7 du Code de l'Environnement relatif à la Déclaration d'Intérêt Général ;

Vu les statuts de Pré-Bocage Intercom,

Vu l'arrêté préfectoral du 03 mai 2022 portant fin de compétences du Syndicat Mixte de la Seulles et de ses Affluents (SMSA) ;

Vu le Contrat de Territoire Eau et Climat (CTEC) 2021 – 2024 de Pré-Bocage Intercom signé le 21/01/2022 avec notamment l'Agence de l'eau Normandie,

Vu la délibération 20220608-8 prise le 08 juin 2022 portant sur le programme de travaux de restauration et d'entretien de la Seulles amont et de ses affluents.

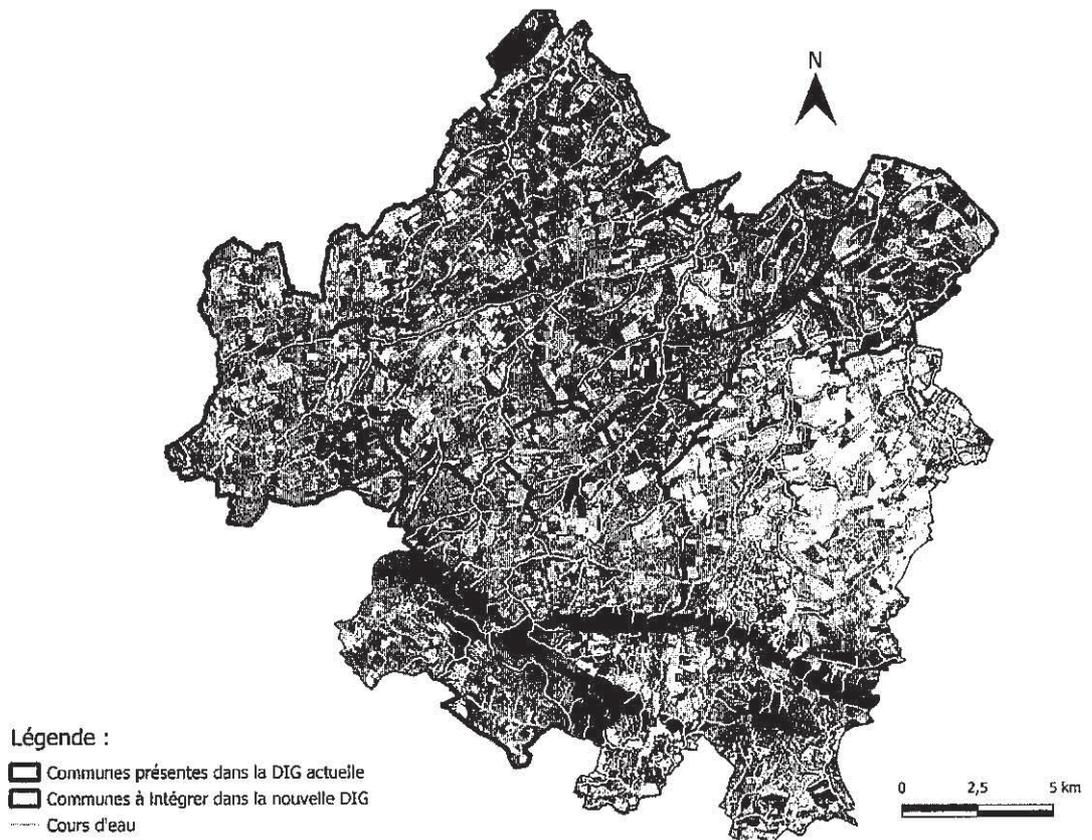
### Contexte

Une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) portée par le Syndicat Mixte de la Seulles et de ses Affluents (SMSA) en 2017 avait été reconduite par Pré-Bocage Intercom en 2022 suite à la procédure de dissolution du Syndicat.

Cette DIG concernait le territoire formé par les communes de Cahagnes, Seulline, Dialan-sur-Chaine, Caumont-sur-Aure, Val-de-Drôme et Saint-Pierre-du-Fresne dont tout ou partie font partie du bassin versant de la SEULLES et ses affluents.

Or, il s'avère que le périmètre d'action sur la SEULLES (et ses affluents) du Technicien « Restauration de la Continuité Ecologique » recruté début 2023 n'est pas entièrement couvert par cette DIG. Le champ d'action de ce dernier est donc limité à un secteur donné.

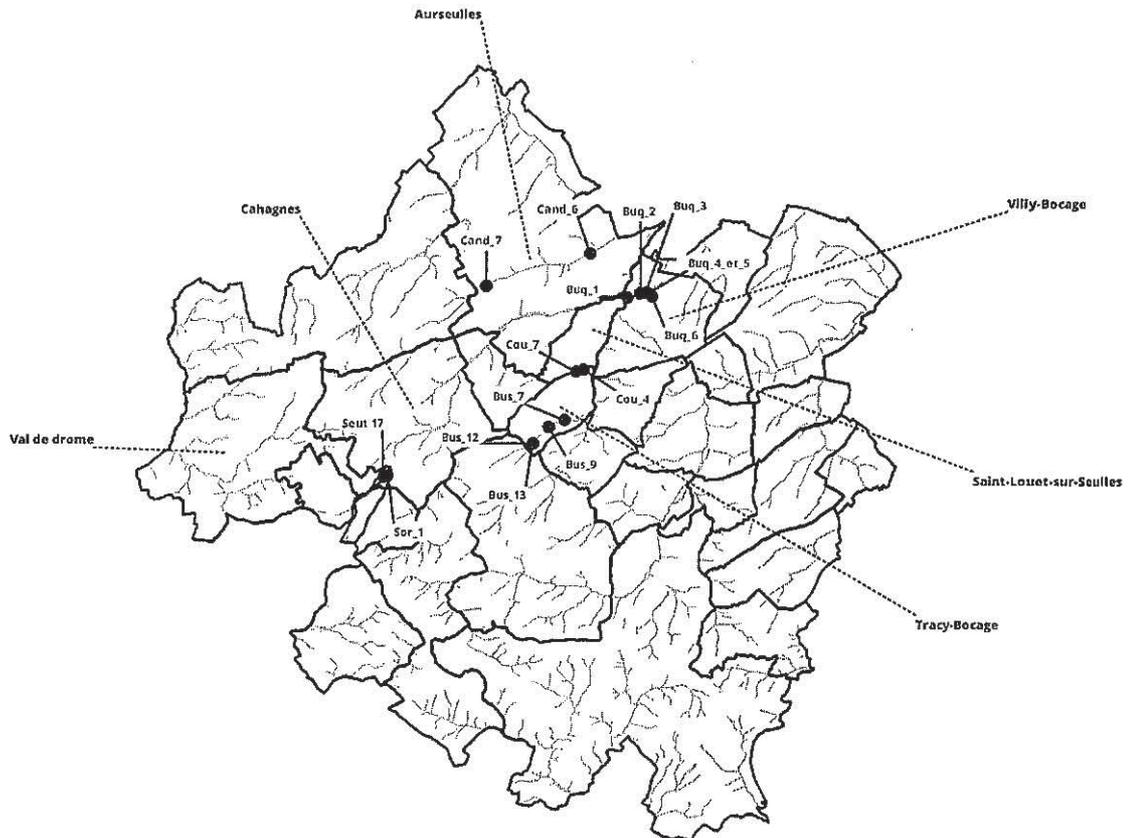
Il convient donc de revoir les limites de la DIG actuelle en déposant un nouveau dossier afin que l'intégralité du territoire d'action du Technicien soit couverte sur le bassin versant de la SEULLES.



Les travaux envisagés dans le cadre de cette DIG sont des travaux relatifs à de la « petite » restauration de continuité écologique, ne nécessitant pas de coûts ni de délais d'intervention importants.

Les communes concernées par les travaux envisagés sont les suivantes : Aurseulles, Cahagnes, Saint-Louet-sur-Seulles, Tracy-Bocage, Val-de-Drôme et Villy-Bocage.

La localisation des travaux et communes concernées est illustrée par la carte suivante.



Le programme d'actions fait état de quatre grandes catégories de travaux :

- Le remplacement d'ouvrages de franchissement busés par des ouvrages plus respectueux du milieu ;
- L'équipement d'ouvrages difficilement remplaçables (buses importantes sous départementales, ponts/dalots) pour faciliter leur franchissement ;
- La restauration hydromorphologique et la diversification d'habitats si les travaux de remplacement (points précédents) le permettent ;
- Les travaux préparatoires et annexes (débroussaillage/coupe végétation, tablier, bitume, retrait ancien ouvrage etc.)

L'estimation du coût en euros par catégorie de travaux figure dans le tableau suivant.

Cours d'eau	Code ouvrage	Remplacement d'ouvrage	Equipement d'ouvrage	Restauration hydromorphologique	Travaux préparatoires et annexes	Coût total HT	Coût total TTC	Part Agence de l'Eau Seine Normandie (80%)	Part Pré-Bocage Intercom (20%)
Le Buquet	Buq_1	8000		360	1400	9760	13664	10931	2733
	Buq_2	9000		1000	1500	11500	16100	12880	3220
	Buq_3	9000		3060	1500	13560	18984	15187	3797
	Buq_4 et 5 (2 ouvrages)	15000		5000	1150	21150	29610	23688	5922
	Buq_6	13000		480	2130	15610	21854	17483	4371
Le Bus	Bus_7	9000		240	1875	11115	15561	12449	3112
	Bus_9	9000		1180	1500	11680	16352	13082	3270
	Bus_12	150		0	0	150	210	168	42
	Bus_13	9000		700	1650	11350	15890	12712	3178
Le Candon	Cand_7	9000		240	1450	10690	14966	11973	2993
	Cand_6		800	1250	1100	3150	4410	3528	882
Le Coudray	Cou_4		800	500	1100	2400	3360	2688	672
	Cou_7	9000		300	1400	10700	14980	11984	2996
La Seuillette	Seut 17	9000		560	1400	10960	15344	12275	3069
La Sorière	Sor_1	9000		300	1400	10700	14980	11984	2996
								173012	43253
								216265	

La présente demande de DIG est valable pour 5 années.

La Commission Environnement réunie le 13 avril 2023 a émis un avis favorable au dépôt d'une nouvelle demande de DIG.

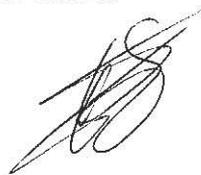
Le dossier de demande de DIG est disponible sur l'espace élus.

**Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à déposer le dossier de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) sur les bassins versant de la Seullles et de ses affluents pour des travaux de « petite » RCE sur 16 ouvrages pré-identifiés
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la présente demande de DIG
- **DE DIRE QUE** les crédits nécessaires aux travaux visés dans le cadre de cette DIG sont prévus au budget 2023 et seront inscrits aux prochains budgets pour les suivants
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.  
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,  
Annick SOLIER




Le Président,  
Gérard LEGUAY

